



Département de l'économie
et de la formation
Service de l'agriculture
**Office d'arboriculture
et cultures maraîchères**

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

CP 437, 1951 Sion
(Châteauneuf)



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA



Communiqué n° 27 du 26 septembre 2018

ARBORICULTURE

SITUATION DE LA COCHENILLE FARINEUSE

Au moyen de scotchs, nous suivons des poiriers, des abricotiers, des pruniers et des pommiers qui ont été très infestés cette année. Nous observons qu'une partie des œufs éclot sur pruniers surtout, en faible nombre sur les autres fruitiers. La cochenille farineuse prend trois mois au printemps pour évoluer et pondre ses œufs. Ce qui veut dire qu'avec la chute des températures, ces jeunes cochenilles n'arriveront pas au stade adulte avant le gel et ne passeront pas l'hiver. Il n'est donc pas indiqué d'effectuer un insecticide d'automne.

VITICULTURE - ARBORICULTURE

DEFICIT HYDRIQUE

Le déficit hydrique demeure très important sur l'ensemble du canton et les sols sont par conséquent secs jusqu'à une grande profondeur, non seulement dans le vignoble, mais aussi dans les vergers. Le froid pénétrant plus facilement dans les sols secs, le risque de gel d'hiver « en profondeur » est donc accentué par cette situation. Nous vous conseillons d'arroser les vignes et les vergers récoltés avant la fermeture des conduites, en particulier celles et ceux situés sur sols très graveleux ou très sablonneux. Cet apport contribuera également à reconstituer une partie, voire la totalité de la réserve d'eau du sol.

VITICULTURE

SITUATION GENERALE

Les vendanges se déroulent toujours dans d'excellentes conditions et touchent déjà à leur fin. Le raisin des parcelles non vendangées reste en excellent état sanitaire.

DROSOPHILA SUZUKII (dernier communiqué)

Les captures de *Drosophila suzukii* dans le vignoble demeurent stables, à un niveau très faible.

Sur 15 parcelles sensibles contrôlées en début de semaine, seulement 5 dépassent le seuil de tolérance : 2 parcelles de Syrah à Sion et St-German (sur 4 contrôlées), 1 Humagne rouge à Varen (sur 6 contrôlées), 1 Gamay à Vouvry (seule parcelle contrôlée) et 1 Eyholzer roter à Eyholz (seule parcelle contrôlée). Aucune ponte n'a été décelée sur les 3 parcelles de Cornalin contrôlées.

Nous tenons à remercier vivement tous les viticulteurs ayant contribué à la surveillance de *D. suzukii* dans le vignoble, particulièrement les responsables des groupes régionaux de Vitival pour l'organisation et la collecte des échantillons de raisin.



FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Les filets de protection contre les oiseaux doivent être évacués de la parcelle de suite après les vendanges. Laissés dans la parcelle ou en bordure de celle-ci, ils constituent potentiellement un piège pour les petits mammifères et les oiseaux.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI